

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 695 920 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
30.08.2006 Bulletin 2006/35

(51) Int Cl.:
B65D 73/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **06290198.8**

(22) Date de dépôt: **03.02.2006**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI
SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

(30) Priorité: **23.02.2005 FR 0501841**

(71) Demandeur: **Papeteries Sill
62570 Wizernes (FR)**

(72) Inventeur: **Porrot, Jean-Yves
94300 Vincennes (FR)**

(74) Mandataire: **Doressamy, Clarisse et al
Cabinet Jolly
54 rue de Clichy
F-75009 Paris (FR)**

(54) Dispositif pour l'exposition en vente d'un protège-cahier ou similaire

(57) L'invention a pour objet un dispositif pour l'exposition en vente d'un protège-cahier ou d'un article similaire, apte à être rendu temporairement solidaire d'un tel article et à être suspendu à une broche d'un présentoir, ce dispositif comprenant au moins une plaque plane (1) en un matériau semi-rigide tel que le carton, conformée de manière à présenter un moyen d'accrochage (2, 3) à une broche d'un présentoir.

Selon l'invention, au moins une fente est ménagée dans la plaque plane dans une position telle que, lorsque le dispositif est suspendu à la broche du présentoir, cette fente (4) soit disposée dans une position sensiblement verticale, cette fente ayant une longueur suffisante pour que le protège-cahier ou une partie de celui-ci puisse y être engagé de manière à être disposé de part et d'autre de la plaque, en contact avec chacune des faces de celle-ci, pour en être ainsi rendu temporairement solidaire en vue d'être exposé en vente.

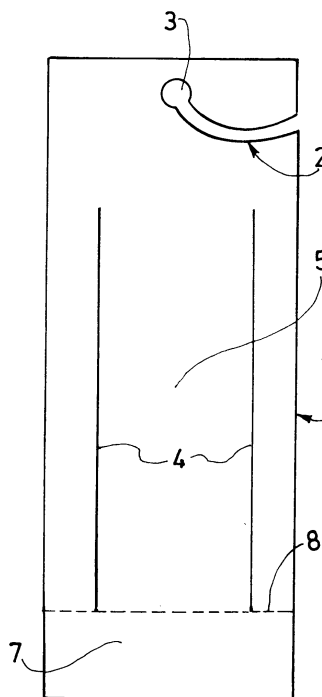


FIG.1b

EP 1 695 920 A1

Description

[0001] La présente invention concerne un dispositif pour l'exposition en vente d'un protège-cahier ou d'un article similaire, apte à être rendu temporairement solidaire de cet article et à être suspendu à une broche d'un présentoir.

[0002] On a déjà proposé dans la technique des dispositifs de ce type général.

[0003] C'est ainsi que, dans FR-A-2 724 149, on décrit un conditionnement pour protège-cahier réalisé en une feuille de matière rigide et pliable telle que du carton, qui comporte à sa partie supérieure un moyen d'accrochage à une broche de suspension d'un présentoir et dont la partie intérieure est apte à être engagée à la manière d'une couverture de cahier dans des replis intérieurs du protège-cahier, pour supporter celui-ci.

[0004] La mise en place manuelle de parties de ce conditionnement dans des replis internes du protège-cahier est toutefois une opération peu pratique, d'autant que le conditionnement comporte aussi, de préférence, un volet destiné à être positionné sur une face extérieure du protège-cahier.

[0005] La présente invention vise elle aussi à proposer un dispositif pour l'exposition en vente de protège-cahiers ou d'articles similaires, qui peut être réalisé en un matériau semi-rigide tel que le carton et qui comporte également un moyen d'accrochage à une broche d'un présentoir, mais qui peut être rendu temporairement solidaire d'un protège-cahier d'une façon beaucoup plus aisée que le dispositif mentionné ci-dessus, car il ne comporte pas de parties destinées à être engagées à l'intérieur de replis des faces internes du protège-cahier.

[0006] , A cet effet, l'invention a pour objet un dispositif pour l'exposition en vente d'un protège-cahier ou d'un article similaire, apte à être rendu temporairement solidaire d'un tel article et à être suspendu à une broche d'un présentoir, ce dispositif comprenant au moins une plaque plane en un matériau semi-rigide tel que le carton, conformée de manière à présenter un moyen d'accrochage à une broche d'un présentoir, ce dispositif étant caractérisé en ce qu'au moins une fente est ménagée dans la plaque plane dans une position telle que lorsque le dispositif est suspendu à la broche du présentoir, cette fente soit disposée dans une position sensiblement verticale, cette fente ayant une longueur suffisante pour que le protège-cahier ou une partie de celui-ci puisse y être engagé de manière à être disposé de part et d'autre de la plaque, en contact avec chacune des faces de celle-ci, pour en être ainsi rendu temporairement solidaire en vue d'être exposé en vente.

[0007] Avantageusement, deux fentes sont ménagées dans la plaque plane et y définissent une bande longitudinale attenante par ses extrémités au reste de la plaque et permettant d'engager le protège-cahier ou une partie de celui-ci entre cette bande et la plaque plane dont elle est issue, en vue de pincer le protège-cahier entre cette bande et le reste de la plaque.

[0008] Le moyen d'accrochage du dispositif peut avantageusement être ménagé dans une portion de la plaque disposée à la partie supérieure de celle-ci en position d'utilisation et, par exemple, dans le prolongement de la bande, s'il en comporte une. Ce moyen d'accrochage peut être constitué par une simple lumière circulaire ménagée dans la plaque, à la partie supérieure du dispositif en position d'utilisation de celui-ci, et dans laquelle peut être engagée par coulisement la broche du présentoir, ou par une découpe recourbée partant d'un bord latéral du corps et aboutissant éventuellement à une telle lumière, afin de pouvoir désolidariser facilement de la broche le dispositif et le protège-cahier qu'il supporte, ou encore par une partie formant crochet.

[0009] Dans le cas où le dispositif comporte des fentes qui définissent une bande dans la plaque, ces fentes peuvent être parallèles entre elles. Elles peuvent aussi être légèrement divergentes et être alors rectilignes ou incurvées.

[0010] Avant la mise en place du protège-cahier dans le dispositif d'exposition en vente, la ou les fentes peuvent être formées éventuellement de simples lignes d'amorces de rupture, que l'on rompt au moment de l'emploi.

[0011] Avec le dispositif conforme à l'invention, le protège-cahier ou similaire qu'il supporte est exposé de façon particulièrement simple au regard des acheteurs éventuels et la surface du dispositif tournée vers l'extérieur peut comporter des impressions diverses, notamment, les références du fabricant, les caractéristiques du protège-cahier exposé et/ou divers slogans publicitaires destinés à attirer l'attention du public.

[0012] Dans une forme de réalisation préférée du dispositif conforme à l'invention, destinée à permettre à l'acheteur éventuel d'ouvrir le protège-cahier exposé en vente et d'avoir ainsi accès aux différents aménagements internes qu'il comporte, le dispositif comprend avantageusement deux plaques planes identiques, articulées entre elles par une ligne de pliage destinée à venir au contact de la ligne d'articulation des deux parties de couverture du protège-cahier, chacune de ces plaques comportant un moyen d'accrochage similaire et au moins une fente ménagée dans chaque plaque plane, les deux fentes étant orientées dans la même direction que la ligne de pliage, de manière à pouvoir engager respectivement dans la fente de chaque plaque une partie de couverture du protège-cahier pour supporter cette partie, en permettant ainsi aux acheteurs éventuels du protège-cahier d'ouvrir celui-ci sans le séparer du dispositif d'exposition en vente.

[0013] Avantageusement, comme décrit ci-dessus, chaque plaque de cette forme de réalisation peut comporter deux fentes, qui, en position d'utilisation du dispositif, sont sensiblement parallèles à la ligne d'articulation des deux parties de couverture du protège-cahier, chaque plaque présentant ainsi une bande définie par les deux fentes correspondantes, afin de pouvoir engager entre cette bande et le reste de la plaque une partie de couverture du protège-cahier.

[0014] Ces formes de réalisation à deux plaques articulées entre elles sont particulièrement bien adaptées au cas où le protège-cahier comporte une partie formant pochette de rangement fermée sur trois de ses côtés et articulée sur la partie de couverture avant du protège-cahier et/ou sur la partie de couverture arrière de celui-ci par une ligne de pliage parallèle à l'articulation ménagée entre ces deux parties du protège-cahier, cette pochette pouvant ainsi recevoir des documents distincts du cahier équipé de ce protège-cahier, comme décrit dans la demande de brevet français N° 04.11517, dont la Demanderesse est titulaire. En effet, chaque partie de couverture peut être engagée comme précédemment dans une fente d'une plaque du dispositif, ou entre la bande d'une plaque et le reste de cette plaque, tandis que la pochette associée à cette partie de couverture du protège-cahier peut être rabattue vers l'intérieur de celui-ci, contre la portion de la partie correspondante du dispositif d'exposition en vente tournée vers l'intérieur du protège-cahier, l'ensemble présentant ainsi un aspect particulièrement attrayant, aussi bien lorsqu'il est exposé en vente que lorsque le client ouvre le protège-cahier dans cette position.

[0015] De préférence, dans toutes ces formes de réalisation, la partie de la ou des plaques du dispositif opposée au moyen d'accrochage, c'est-à-dire la partie qui en position d'utilisation du dispositif se trouve à la partie inférieure de celui-ci, est articulée sur le reste de la plaque par une ligne de pliage perpendiculaire à la ou aux fentes qu'elle comporte et est située sensiblement au niveau de l'extrémité correspondante de cette ou de ces fentes, en vue de pouvoir replier cette partie de manière à supporter la portion inférieure du protège-cahier suspendu ou d'une partie de celui-ci.

[0016] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront ci-après, dans la description qui va suivre de deux formes de mise en oeuvre de l'invention, représentées à titre d'exemples sur les dessins annexés. Sur ces dessins :

Les figures 1a et 1b sont des vues en plan de deux formes de réalisation du dispositif conforme à l'invention, comportant une unique plaque plane ;

La figure 2 est une vue en plan illustrant l'utilisation du dispositif de la figure 1b pour l'exposition en vente d'un protège-cahier ou d'un article similaire ;

Les figures 3a et 3b sont des vues en plan, en position ouverte, de deux formes de réalisation comprenant chacune deux parties analogues, respectivement, aux formes de réalisation des figures 1a et 1b, articulées entre elles par une ligne de pliage ;

La figure 4 est une vue en plan, en position repliée, de la forme de réalisation de la figure 3a équipant un protège-cahier, en vue de l'exposition en vente de celui-ci ;

La figure 5 est une vue en plan, en position ouverte, de la forme de réalisation de la figure 3b, illustrant son utilisation pour l'exposition en vente d'un protège-cahier du type décrit dans la demande de brevet français N° 04.11517.

[0017] On se référera d'abord à la figure 1a.

[0018] Le dispositif d'exposition en vente représenté sur cette figure comprend une plaque 1 en carton ou en un matériau semi-rigide analogue (carton ondulé à microcannelures ou autre), de forme ici rectangulaire, à une extrémité de laquelle est ménagée une découpe incurvée 2, partant d'un bord longitudinal de la plaque 1 et aboutissant à une lumière circulaire 3, disposée sensiblement à la même distance des deux bords longitudinaux et dans laquelle peut être engagée une broche de suspension d'un présentoir d'exposition en vente. On pourrait naturellement utiliser une unique lumière telle que 3, sans découpe latérale 2, mais celle-ci facilite le décrochage du dispositif de la broche à laquelle il est suspendu.

[0019] Conformément à l'invention, au moins une fente 4, ici parallèle aux bords longitudinaux de la plaque 1, est découpée dans celle-ci et a une longueur suffisante pour pouvoir y engager un protège-cahier, une partie de celui-ci ou un article analogue, qui est ainsi disposé de part et d'autre de la plaque 1, en contact partiel avec chacune des faces de celle-ci, de manière à pouvoir être exposé en vente en étant solidaire de la plaque, lorsque elle est suspendue à une broche d'un présentoir.

[0020] Dans le cas de la figure 1b, où les organes déjà décrits en référence à la figure 1a sont désignés par les mêmes chiffres de référence, la plaque 1 comporte deux fentes 4 parallèles à ses bords longitudinaux, ici situées à égale distance de ceux-ci, pour y définir une bande 5, dont les extrémités sont raccordées au reste de la plaque 1.

[0021] Pour exposer en vente un protège-cahier 6 de façon simple à l'aide de ce dispositif, il suffit (voir figure 2) d'engager ce protège-cahier, par exemple en matière plastique souple, entre la bande 5 et le reste de la plaque 1 et de suspendre le dispositif par la lumière 3 à la broche d'un dispositif d'exposition. Il est clair que l'on ne sortirait pas du cadre de l'invention en utilisant ce dispositif pour exposer en vente des articles autres qu'un protège-cahier, par exemple des cahiers ou d'autres articles de papeterie, des feuillets en matière plastique souple, etc...

[0022] Dans les deux formes de réalisation illustrées par les figures 1a et 1b, la partie 7 de la plaque 1 opposée du système d'accrochage 2, 3, c'est-à-dire la partie inférieure de cette plaque en position d'utilisation, est articulée sur le reste de celle-ci par une ligne de pliage 8, perpendiculaire à la ou aux fente(s) 4 et passant sensiblement au niveau de l'extrémité inférieure de ces fentes. Il est ainsi possible de replier cette partie 7 vers le haut, de manière à enserrer la partie inférieure du protège-cahier ou d'une partie de celui-ci pour mieux le supporter.

[0023] Dans le cas d'un protège-cahier, la forme de réalisation qui vient d'être décrite présente l'inconvénient de ne pas permettre l'ouverture de celui-ci sans l'extraire du dispositif d'exposition en vente, ce qui est naturellement peu pratique, lorsque ces articles sont exposés dans des grandes surfaces.

[0024] Les formes de réalisation représentées sur les figures 3a, 3b, 4 et 5, qui sont également en carton ou en un matériau semi-rigide similaire, ne présentent pas cet inconvénient.

[0025] Dans ces réalisations, le dispositif selon l'invention comprend deux plaques rectangulaires 11 et 11' analogues à la partie 1 décrite ci-dessus, qui sont articulées entre elles par une ligne de pliage 10 confondue avec un bord longitudinal de chacune des parties 11 et 11' et destinée à venir en contact avec la ligne d'articulation des parties de couverture du protège-cahier associé, à l'extérieur de celui-ci.

[0026] Comme précédemment, chaque plaque 11 et 11' comprend, en des positions symétriques par rapport à la ligne 10, en position ouverte du dispositif, une découpe incurvée, respectivement 12 et 12', aboutissant à une ouverture circulaire, respectivement 13 et 13', et soit une fente parallèle à ses bords longitudinaux, respectivement 14 et 14' (figure 3a), soit deux fentes 14 et deux fentes 14', respectivement, définissant dans chacune de ces parties une bande, respectivement 15, 15' (figure 3b). Comme précédemment, aussi, la partie 17, 17' de chaque plaque 11, 11' du dispositif opposée au système d'accrochage est articulée sur le reste de la plaque par une ligne de pliage 18, 18' perpendiculaire aux fentes 14, 14' et passant sensiblement par les extrémités correspondantes de celles-ci, de manière à pouvoir replier ces parties 17, 17', pour mieux supporter les parties associées du protège-cahier (voir figure 4).

[0027] Lorsque le dispositif est replié pour amener en contact les plaques 11 et 11', les éléments mentionnés ci-dessus de chacune de ces parties sont disposés en regard les uns des autres.

[0028] Pour exposer en vente un protège-cahier avec un dispositif de ce type, il suffit d'engager les parties de couverture 27 et 27' du protège-cahier entre les bandes 15 et 15', respectivement, et le reste des deux plaques 11 et 11', et l'on peut ainsi accéder librement à l'intérieur du protège-cahier, en dépliant simultanément celui-ci et le dispositif d'exposition en vente, sans avoir à les désolidariser l'un de l'autre.

[0029] L'acheteur éventuel peut ainsi étudier en détail le protège-cahier qu'il envisage d'acheter et examiner les caractéristiques originales de celui-ci.

[0030] Un tel dispositif d'exposition en vente peut être utilisé avantageusement, en particulier, avec un protège-cahier du type faisant l'objet de la demande de brevet français N° 04.11517 mentionnée ci-dessus. Ce protège-cahier comprend, comme on le voit sur la figure 5, outre les rabats usuels du protège-cahier 21, une pochette de rangement, respectivement 22 et 22', fermée sur trois de ses côtés et attenante par une ligne de pliage, respectivement 23 et 23', parallèle à la ligne 10, à chacune des parties de couverture avant et arrière du protège-cahier, respectivement 27 et 27'. Ces pochettes sont destinées à recevoir des documents autres que le protège-cahier et à servir éventuellement de marque-page pour le cahier équipé du protège-cahier. Avec un protège-cahier de ce type, les pochettes 22 et 22' repliées vers l'intérieur du protège-cahier viennent s'appliquer, lors de la mise en vente de celui-ci, contre les portions des plaques 11 et 11' du dispositif d'exposition en vente tournées vers l'intérieur du protège-cahier, tandis que la partie inférieure 17, 17', des plaques 11, 11', peut être repliée contre les pochettes 22.

[0031] On remarquera que le dispositif d'exposition en vente conforme à la présente invention est d'une conception particulièrement simple et d'un emploi extrêmement aisé par les utilisateurs. Comme il est en outre constitué d'un matériau bon marché tel que le carton, son coût de fabrication est peu élevé, ce qui constitue un autre avantage de la présente invention.

Revendications

1. Dispositif pour l'exposition en vente d'un protège-cahier ou d'un article similaire, apte à être rendu temporairement solidaire d'un tel article et à être suspendu à une broche d'un présentoir, ce dispositif comprenant au moins une plaque plane (1, 11, 11') en un matériau semi-rigide tel que le carton, conformée de manière à présenter un moyen d'accrochage (2, 3 ; 12, 12', 13, 13') à une broche d'un présentoir, ce dispositif étant **caractérisé en ce qu'**au moins une fente (4 ; 14, 14') est ménagée dans la plaque plane dans une position telle que lorsque le dispositif est suspendu à la broche du présentoir, cette fente soit disposée dans une position sensiblement verticale, cette fente ayant une longueur suffisante pour que le protège-cahier (6, 21) ou une partie (27, 27') de celui-ci puisse y être engagé de manière à être disposé de part et d'autre de la plaque, en contact avec chacune des faces de celle-ci, pour en être ainsi rendu temporairement solidaire en vue d'être exposé en vente.

2. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** deux fentes (4 ; 14, 14') sont ménagées dans la plaque plane (1 ; 11, 11') et y définissent une bande longitudinale (5, 15) attenante par ses extrémités au reste de la plaque et permettant d'engager le protège-cahier ou une partie de celui-ci entre cette bande et la plaque plane dont elle est issue, en vue de le pincer entre cette bande et le reste de la plaque.

3. Dispositif selon l'une des revendications 1 et 2, **caractérisé en ce qu'il** comprend deux plaques planes (11, 11') identiques, articulées entre elles par une ligne de pliage (10) destinée à venir au contact de la ligne d'articulation des deux parties de couverture (27, 27') du protège-cahier (16), chacune de ces plaques comportant un moyen d'accrochage similaire (12, 13 ; 12', 13') et au moins une fente (14, 14') ménagée dans chaque plaque plane (11, 11'), les deux fentes (14, 14') étant orientées dans la même direction que la ligne de pliage (10), de manière à pouvoir engager respectivement dans la fente de chaque plaque (11, 11') une partie de couverture (27, 27') du protège-cahier pour supporter cette partie, en permettant ainsi aux acheteurs éventuels du protège-cahier d'ouvrir celui-ci sans le séparer du dispositif d'exposition en vente.
4. Dispositif selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** chaque plaque comporte deux fentes (14, 14'), qui, en position d'utilisation du dispositif sont sensiblement parallèles à la ligne d'articulation des deux parties de couverture du protège-cahier, chaque plaque comprenant ainsi une bande (15, 15') définie par les deux fentes correspondantes, pour pouvoir engager entre cette bande et le reste de la plaque une partie de couverture (27, 27') du protège-cahier.
5. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** la partie (7 ; 17, 17') de la ou des plaques (1 ; 11, 11') du dispositif opposée au moyen d'accrochage, c'est-à-dire la partie qui en position d'utilisation du dispositif se trouve à la partie inférieure de celui-ci, est articulée sur le reste de la plaque par une ligne de pliage (8 ; 18, 18') perpendiculaire à la ou aux fentes (4 ; 14, 14') de la plaque et située sensiblement au niveau de l'extrémité correspondante de cette ou de ces fentes, en vue de pouvoir replier cette partie (7 ; 17, 17') de manière à enserrer la partie inférieure du protège-cahier ou d'une partie de celui-ci.
6. Dispositif selon l'une des revendications 2 à 5, **caractérisé en ce que** les fentes (4 ; 14, 14') ménagées dans chaque plaque (1 ; 11, 11') pour y délimiter la bande (5 ; 15, 15') sont parallèles entre elles.
7. Dispositif selon les revendications 3 et 6, **caractérisé en ce que** les fentes (14, 14') ménagées dans chaque plaque (11, 11') sont parallèles à la ligne de pliage (10) par laquelle ces plaques sont articulées entre elles.
8. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 7, **caractérisé en ce que** le moyen d'accrochage d'au moins une plaque (1 ; 11, 11') du dispositif à une broche de suspension d'un dispositif d'exposition en vente comprend une lumière circulaire (3 ; 13, 13') disposée à la partie supérieure du dispositif en position d'utilisation de celui-ci, et dans laquelle peut être engagée par coulissement une broche d'un dispositif d'exposition en vente.
9. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 7, **caractérisé en ce que** le moyen d'accrochage d'au moins une plaque (1 ; 11, 11') comprend une découpe incurvée (2 ; 12, 12') partant d'un bord latéral libre de la plaque et éventuellement connectée à une lumière (3 ; 13, 13').
10. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 7, **caractérisé en ce que** le moyen d'accrochage est constitué par une partie en forme de crochet d'au moins l'une des plaques (1 ; 11, 11').
11. Utilisation d'un dispositif selon l'une des revendications 1 à 10 pour l'exposition en vente d'un protège-cahier ou d'un article similaire.
12. Utilisation d'un dispositif selon la revendication 5, **caractérisée en ce que** la partie (17, 17') de la ou des plaques (1 ; 11, 11') du dispositif opposée au moyen d'accrochage et articulée par une ligne de pliage (8 ; 18, 18') sur le reste de la plaque est repliée contre le protège-cahier ou une partie, notamment une partie de couverture (27, 27'), de ce protège-cahier.
13. Utilisation selon la revendication 11, pour l'exposition en vente d'un protège-cahier comportant au moins une pochette de rangement (22, 22') fermée sur trois côtés et attenante par une ligne de pliage (23, 23') à l'une des pages de couvertures (27, 27') du protège-cahier, **caractérisée en ce que** ladite pochette (22, 22') est rabattue à l'intérieur du protège-cahier sur la partie du dispositif d'exposition en vente enserrant la page de couverture correspondante (17, 17') du protège-cahier et tournée vers l'intérieur de celui-ci.
14. Utilisation selon la revendication 13, d'un dispositif selon la revendication 4, **caractérisée en ce que** la partie (17, 17') de chaque plaque (11, 11') du dispositif opposée au moyen d'accrochage et articulée par une ligne de pliage (18, 18') sur le reste de la plaque est rabattue contre la pochette (22, 22') du protège-cahier.

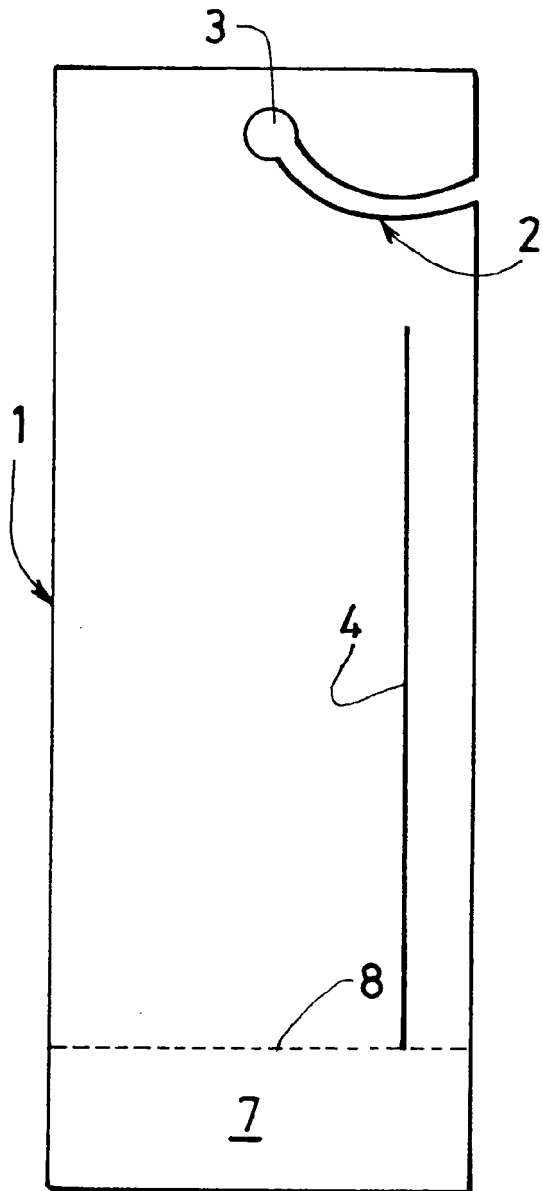


FIG.1a

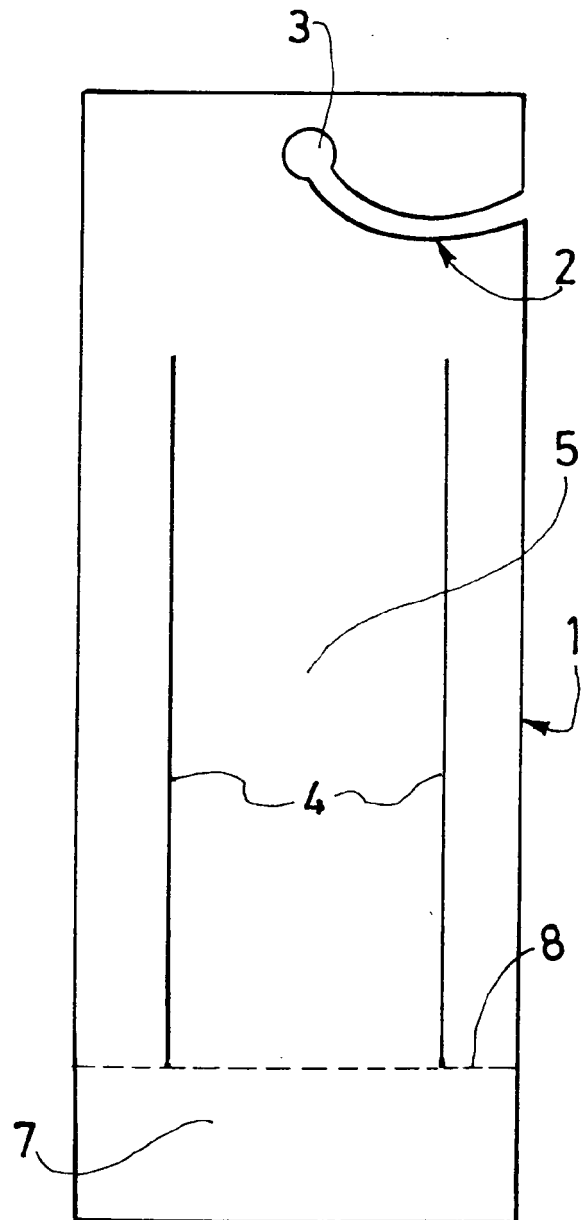
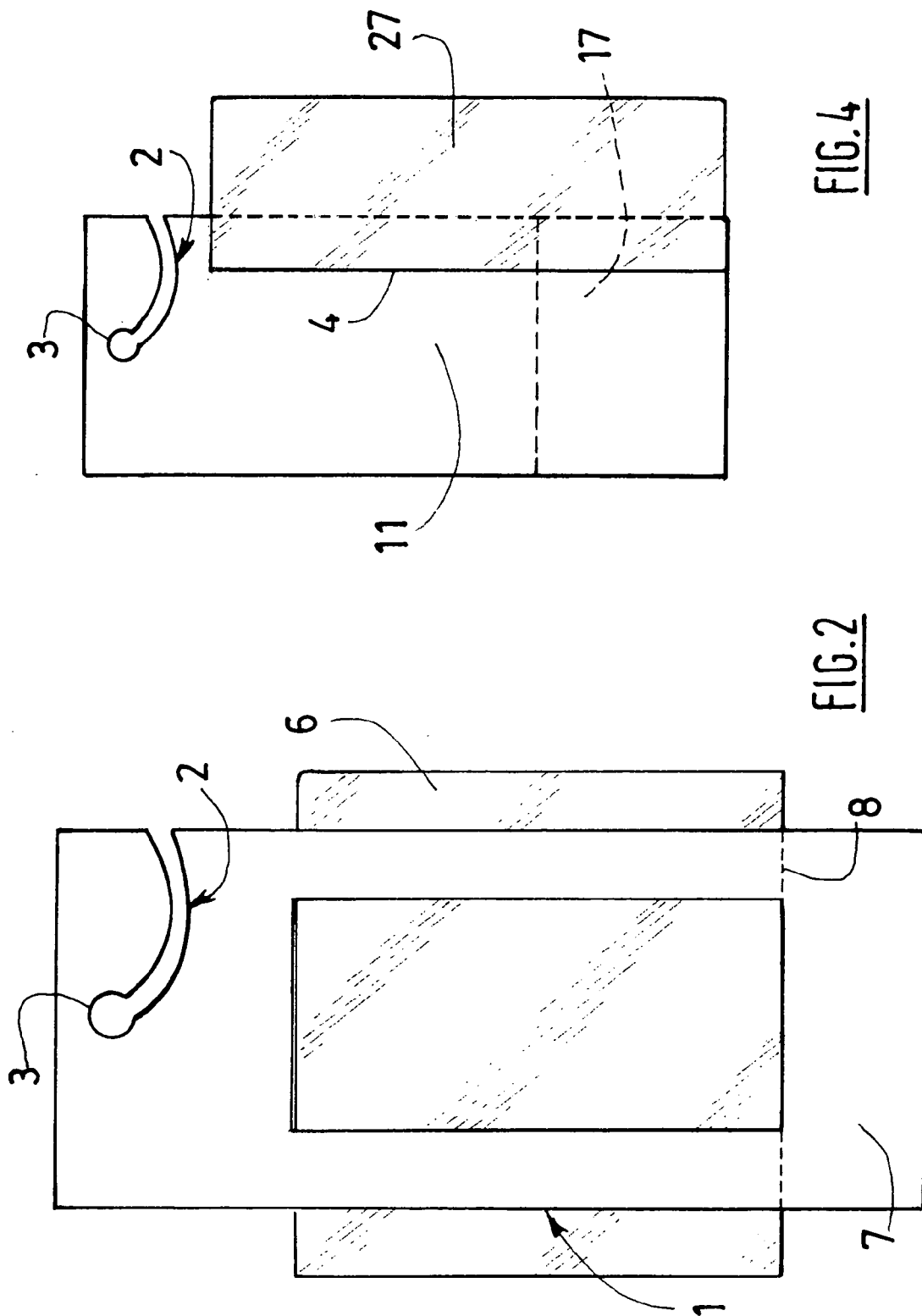
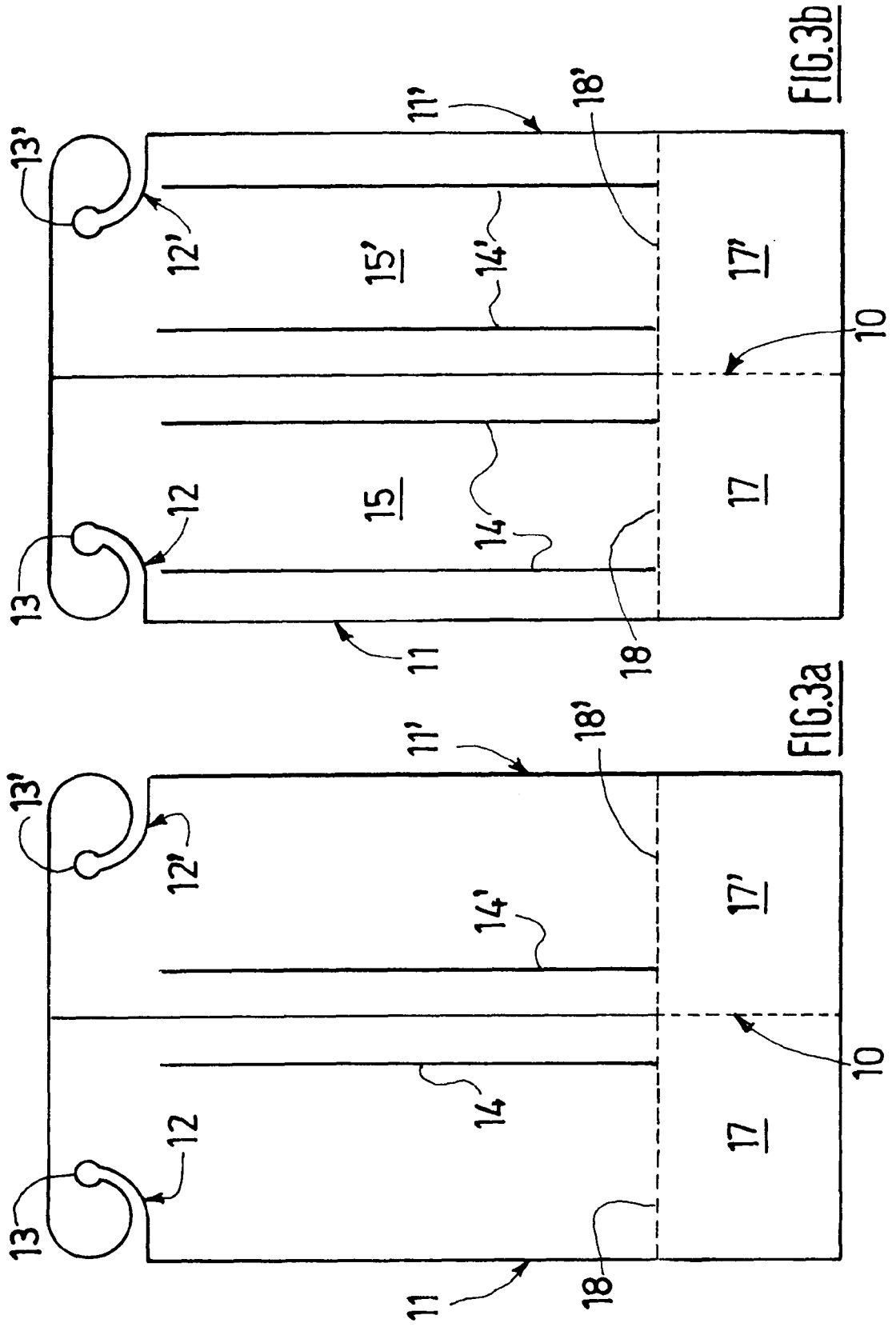
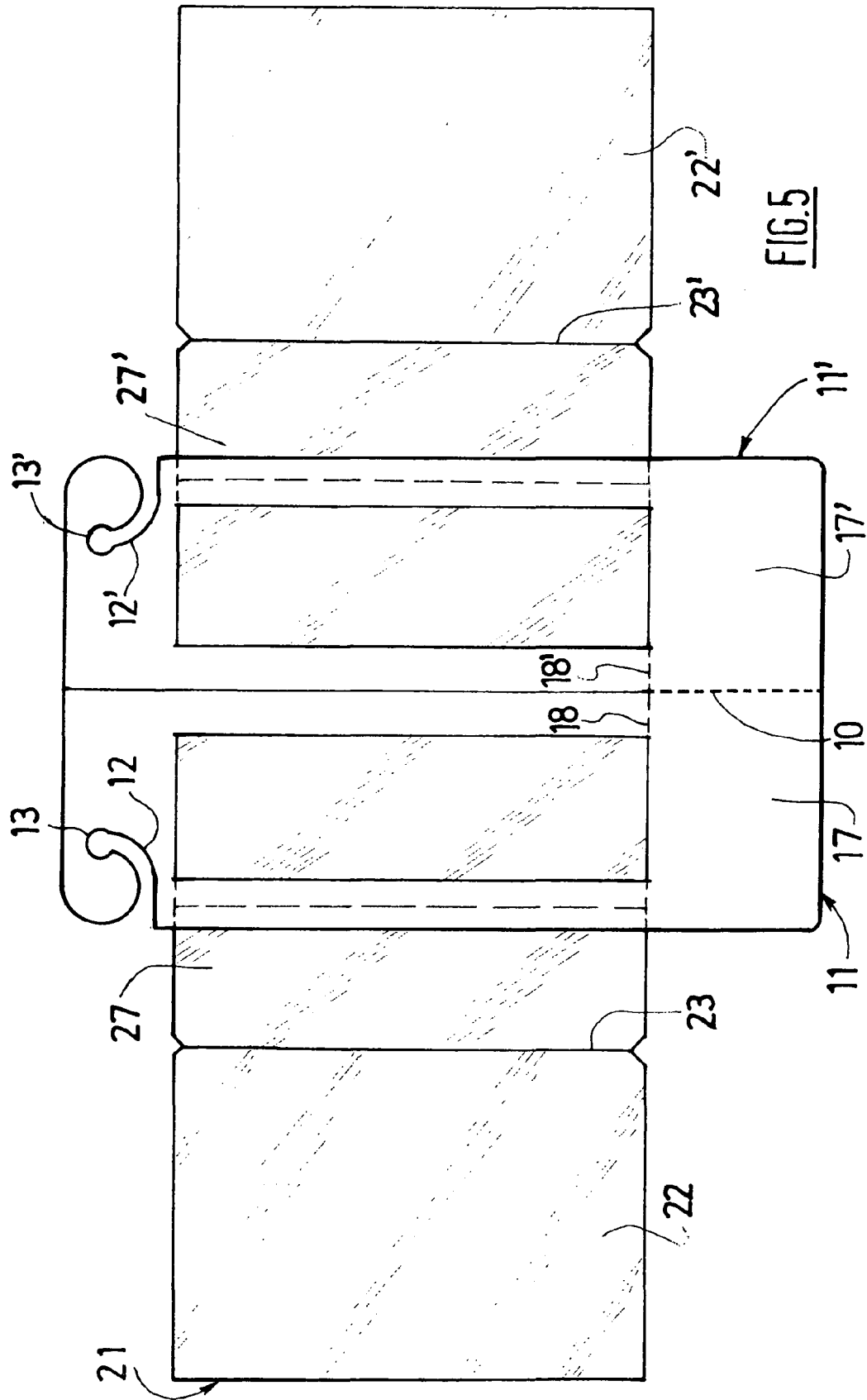


FIG.1b









DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
D,A	FR 2 724 149 A (MODLING SA) 8 mars 1996 (1996-03-08) * le document en entier *	1,11,12	INV. B65D73/00
A	US 2 198 138 A (SUTTON SIMON M) 23 avril 1940 (1940-04-23) * le document en entier *	1,2,11, 12	
A	US 4 597 493 A (BRUSO ET AL) 1 juillet 1986 (1986-07-01) * abrégé; figures *	1,11,12	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		3 mai 2006	Gino, C
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

2

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 06 29 0198

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

03-05-2006

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2724149	A	08-03-1996	AUCUN	
US 2198138	A	23-04-1940	AUCUN	
US 4597493	A	01-07-1986	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82